

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
NT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 13 avril 2023

Date convocation :
07/04/2023

Nombre de membres dont le
conseil communautaire doit
être composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 28

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Cécile VALENCE, 11 bis Avenue de Verdun, 88160 LE THILLOT, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Isabelle CANONACO, Etienne COLIN, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Gisèle VIGNERON.

Étaient Absents ou excusés :

M. Bachir AÏD, excusé, pouvoir à Julien LAROYENNE
Mme Virginie BERARD, excusée, pouvoir à Pascale MARIN
M. Eric COLLE, excusé, pouvoir à Jean-Louis DEMANGE
Mme Marie-Claude DUBOIS, excusée, pouvoir à Isabelle CANONACO
M. Bernard VASSILIEFF, excusé, pouvoir à Etienne COLIN
Mme Anita LUTTRINGER, excusée
Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée
M. Sebastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : M. Thierry RIGOLLET
Secrétaire adjoint : M. Charles-Henri LAMBOLEZ

**DEL. N°20 / 2023 MODIFICATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE
INCITATIVE – SERVICE DECHETS**

Vu le règlement de collecte du service déchets de la communauté de communes adopté le 04 décembre 2012 , modifié le 05 novembre 2013 et le 24 juin 2014 ;

Considérant les remarques formulées par les usagers du service depuis la mise en place effective de la facturation, soit le 1^{er} janvier 2014 ;

Vu la délibération n°27 / 2015 du 14 avril 2015 modifiant la grille tarifaire ;

Vu les délibérations 07/2016 et 22/2017 portant modification tarifaire ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ;

FIXE les tarifs de la Redevance des Ordures Ménagères, comme suit :

Tarifs Parts Fixes	
<i>Ménages</i>	
1 - 2 personnes	141.95 €
3 - 4 personnes	212.92 €
5 personnes et +	283.89 €
Données manquantes	283.89 €
Résidences secondaires	283.89 €
Communes	
	5 € par habitant
Gites ≤ 5 personnes	70.98 €
Gites 6 à 19 personnes	141.95 €
Gites ≥ 20 personnes	318.00 €
Campings	8.45 € par emplacement
Centre vacances	4.23 € par lit
Chambres d'hôtes	16.91 € par chambre
<i>Entreprises et assimilés</i>	
Contenants de 121 à 599 litres par semaine	438.59 €
Contenants de 60 à 120 litres par semaine	206,73 €
Contenants de 60 litres par semaine	141.95 €
Sacs ou rien	141.95 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Cas particuliers n°1</u> : activités à domicile, ambulantes, majoritairement hors canton ou disposant de filières spécifiques. - Coiffure à domicile, couture, bureau d'études, réparateur d'horloge, infirmier à domicile, taxi, bûcheron, formateur, transporteur individuel 	38.63 €
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Cas particuliers n°2</u> : activités à domicile, ambulantes, majoritairement hors 	70.98 €

canton ou disposant de filières spécifiques. - Commerces alimentaires ambulants, agriculteurs	
Tarifs parts variables	
Prix au litre Ordures Ménagères Résiduelles	0,05 €
Prix Biodéchets à la levée	0,03 €
Bac de 120 litres	12.60 €
Bac de 180 litres	16.20 €
Bac de 240 litres	18.00 €
Bac de 400 litres	21.60 €

Tarifs des levées des ordures ménagères résiduelles	
Bac 60 Litres	3.06 €
Bac 120 litres	6.12 €
Bac 180 litres	9.18 €
Bac 240 litres	12.24 €
Bac 360 litres	18.36 €

Sac orange par 10 unités	
30 Litres	15.26 €
50 Litres	25.41 €
20 Litres	10.17 €

Puce à coller sur sac / passage avec carte RFID dans conteneur semi-enterré	
30 Litres	1.53 €

PRECISE que ces tarifs sont applicables à compter du 1 mai 2023 et jusqu'à décision contraire ;

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Le Président,

Dominique PEDUZZI



DOMINIQUE PEDUZZI
2023.05.05 15:01:43 +0200
Ref:20230504_191001_1-2-O
Signature numérique
le Président
Page 3 | 4

